

SORTIES ET DÉPLACEMENTS

Sorties et déplacements



Le confinement national a été mis en place le 17 mars dernier afin de lutter efficacement contre l'épidémie de COVID-19. L'épidémie connaît un reflux, le déconfinement peut donc être amorcé sur l'intégralité du territoire.



Créé le : 29/04/2020

Transport

A partir du 2 juin 2020, chacun peut de nouveau circuler sans attestation quelque soit le moyen de transport. Attention, le port du masque est obligatoire dans les transports en commun.

Vie quotidienne

- Les attestations dérogatoires ne sont plus nécessaires
- Les parcs et jardins ouvrent le dernier week-end de mai
- Les forêts sont accessibles
- L'activité physique et sportive est possible mais soumise à restrictions

PLAN DE DÉCONFINEMENT : 2^e ÉTAPE

	2 JUIN	22 JUIN
Culture Sport Vacances		
Piscines		
Gymnases et salles de sport		
Parcs de loisirs		
Salles de spectacles et théâtres		

Les cinémas rouvriront le 22 juin sur l'ensemble du territoire.



➔ [Gouvernement](#)

➔ [Préfecture Ile de France](#)

➔ [Sous Préfecture de Torcy](#)